

Zone urbaine de centre bourg
Zone urbaine de centre bourg en assainissement non collectif
Zone urbaine d'habitat récent
Zone urbaine d'équipements
Zone urbaine d'activités économiques
Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, suffisamment équipée pour être urbanisée, dans les conditions fixées aux orientations d'aménagement et de programmation
Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, insuffisamment équipée et dont l'ouverture à l'urbanisation est différée
Zone agricole
Zone agricole d'activités économiques autres qu'agricoles
Zone naturelle
Zone naturelle de carrières
Zone naturelle de loisirs et de tourisme
Zone naturelle d'accueil des gens du voyage
Zone naturelle d'équipements
Zone naturelle d'activités économiques
Zone naturelle d'activités économiques avec possibilité de nouvelles constructions

Élément de paysage à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme

- Haies
- Élément de patrimoine
- Élément ponctuel de paysage
- Élément de grand paysage (Butte de St Fraimbault, Butte de la Bataillière)
- Localisation des zones humides sur la base d'un inventaire participatif

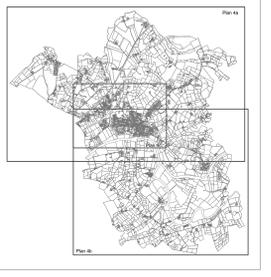
- Bâtiment dont le changement de destination est admis dans les conditions fixées au règlement
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Itinéraire de randonnée à préserver
- Zone soumise à des risques d'inondation et concernée par les dispositions du PPRNI Sarthe aval
- Ancien site industriel ou activité de service susceptible d'avoir pollué le sol (source BASIAS)
- Secteur de sensibilité archéologique
- Site d'exploitation agricole en activité
- Canalisation de transport de gaz haute pression
- Zone de dangers très graves
- Zone de dangers graves
- Zone de dangers significatifs
- Zone des effets domino
- Emplacement réservé suivant les dispositions de l'art. L.151-41 du Code de l'urbanisme

N°	Désignation	Superficie (m²)	Superficie (ha)
1	Mobilier urbain conventionnel public	100000	0,10
2	Mobilier urbain conventionnel public	100000	0,10
3	Mobilier urbain conventionnel public	100000	0,10
4	Mobilier urbain conventionnel public	100000	0,10
5	Mobilier urbain conventionnel public	100000	0,10
6	Mobilier urbain conventionnel public	100000	0,10
7	Mobilier urbain conventionnel public	100000	0,10
8	Mobilier urbain conventionnel public	100000	0,10
9	Mobilier urbain conventionnel public	100000	0,10
10	Mobilier urbain conventionnel public	100000	0,10

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
 Interdiction de création de nouveaux accès individuels hors agglomération dans les conditions précisées au règlement

**COMMUNE DE ROZE-SUR-SARTHE
 DEPARTEMENT DE LA SARTHE**

Plan Local d'Urbanisme



**Document n°4c
 Plan de zonage Bourg**